

# Participation citoyenne institutionnelle : quelle place pour la forme associative?

---

L'EXEMPLE du budget participatif de la Ville de Paris

Mathilde RENAULT-TINACCI



*Congrès international de Sciences politiques de Belgique- Université de  
Louvain  
Avril 2017*

## Table des matières

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Participation citoyenne institutionnelle : quelle place pour la forme associative?</b>                                                                                                                                                                                                            | <b>1</b>  |
| L'EXEMPLE du budget participatif de la Ville de Paris                                                                                                                                                                                                                                                | 1         |
| Mathilde RENAULT-TINACCI                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1         |
| <b>Table des matières</b>                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>2</b>  |
| <i>Mise en bouche</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                | 3         |
| <b>Introduction</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>4</b>  |
| Cette communication s'appuie sur une enquête empirique de grande ampleur insérée dans un dispositif de thèse CIFRE avec la Ville de Paris qui s'intéresse à l'impact démocratique des associations : le rapport du collectif avec les dispositifs de participation de la ville en est l'un des axes. | 4         |
| <b>A. Que proposent ces structures ? Et comment proposent-elles ?</b>                                                                                                                                                                                                                                | <b>5</b>  |
| La proposition (analyse croisée 2015 et 2016)                                                                                                                                                                                                                                                        | 5         |
| Les thématiques privilégiées (en 2016)                                                                                                                                                                                                                                                               | 6         |
| Le style (en 2015)                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 6         |
| Les marqueurs de l'énonciation                                                                                                                                                                                                                                                                       | 7         |
| <b>B. Les conditions requises pour renforcer l'implication des collectifs : bien comprendre qui va participer et qui ne va pas participer</b>                                                                                                                                                        | <b>8</b>  |
| a. L'avis des associations rencontrées sur le BP                                                                                                                                                                                                                                                     | 8         |
| Au départ, une très bonne idée                                                                                                                                                                                                                                                                       | 8         |
| Des retours mitigés sur la mise en œuvre du BP                                                                                                                                                                                                                                                       | 8         |
| Les craintes des associations: une mise à l'écart?                                                                                                                                                                                                                                                   | 9         |
| b. Motivations inhérentes à leur implication                                                                                                                                                                                                                                                         | 10        |
| De la vitrine à la reconnaissance                                                                                                                                                                                                                                                                    | 10        |
| En réponse à un besoin                                                                                                                                                                                                                                                                               | 10        |
| c. Des portes d'accès limitées/limitantes ?                                                                                                                                                                                                                                                          | 11        |
| Des temporalités différentes                                                                                                                                                                                                                                                                         | 11        |
| La complexité du dispositif                                                                                                                                                                                                                                                                          | 11        |
| L'appropriation de la notion d'intérêt général et ses limites                                                                                                                                                                                                                                        | 12        |
| Influence et visibilité dans l'espace public                                                                                                                                                                                                                                                         | 12        |
| <b>C. Echanges de postures, échanges de savoirs : vers une recomposition de l'espace public parisien ?</b>                                                                                                                                                                                           | <b>13</b> |
| d. Habitants et associations : qu'est ce qui ne marche pas ?                                                                                                                                                                                                                                         | 13        |
| Idéation et co-construction, association : l'apprentissage collectif et l'individu                                                                                                                                                                                                                   | 13        |
| Des logiques de participation distinctes                                                                                                                                                                                                                                                             | 14        |
| e. Un modèle de participation des habitants : une délégitimation du collectif ?                                                                                                                                                                                                                      | 16        |
| Vers une nouvelle définition de l'intérêt général ?                                                                                                                                                                                                                                                  | 17        |
| De la démocratie participative à la démocratie représentative                                                                                                                                                                                                                                        | 18        |
| Quelle place pour les associations ?                                                                                                                                                                                                                                                                 | 19        |
| <b>Conclusion : Des avancées notoires</b>                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>20</b> |
| De nouvelles formes de négociations à l'œuvre                                                                                                                                                                                                                                                        | 21        |
| Quelles peuvent être les pistes d'amélioration pour renforcer l'implication des associations?                                                                                                                                                                                                        | 21        |

### **Mise en bouche**

*La réunion est très formelle et animée par une association que je suis dans le cadre de mon travail de recherche. Les participants sont réunis autour d'une grande table au Carrefour des Associations Parisiennes, équipement de la Ville de Paris. Il y a des chips sur la table et un jus d'orange. C'est la Ville de Paris qui a choisi de mettre ensemble et de rassembler lesdits projets autour de la thématique « art dans la rue »*

*Sur ma gauche, se trouve une partie de l'équipe du cabinet de la Maire du 12ème arrondissement, ainsi que de membres des services techniques de la ville de Paris, de la « centrale ». A ma droite, les deux membres animateurs de l'association. En face de moi 8 personnes issues de collectifs d'habitants (association ou conseil de quartier) et des particuliers. On peut constater un équilibre numérique dans la pièce entre co-organisants du BP et les participants issus de la société civile.*

*En matière de propriétés sociales, et à première vue, les participants semblent être issus de CSP + (un chef d'entreprise, une profession libérale). Les participants ont tous plus de 40 ans. Ainsi, une conseillère de quartier souligne l'homogénéité des profils présents à l'atelier ce qui l'exaspère. (Publics traditionnels des conseils de quartier)*

*Chacun va présenter sa proposition qui concerne majoritairement un lieu particulier du 12ème arrondissement. Il s'agit d'embellir le quartier par une œuvre d'art. Une personne souhaite un évènement artistique pour les enfants du*

*quartier, une autre la rénovation d'une statue ou encore de la couleur sur un banc. Les propositions font consensus entre les participants, chacun respectant la proposition de l'autre et ne souhaitant pas se positionner sur un sujet qui n'est pas le leur.*

*Les participants proposent jusqu'aux prestataires. Ils maîtrisent parfaitement leur sujet et ont parfois eu des expériences antérieures vis-à-vis de ce dernier. Ils expliquent longuement leur projet et ce de manière très précise. L'association intervient pour réguler le temps de parole. Le porte-parole de l'association pilote la salariée et la volontaire en service civique de la structure.*

*Les directions techniques posent des questions aux habitants sur la propriété des lieux et sur ce que la Ville peut ou ne pas faire. Le moment est paradoxal. La pyramide des savoirs est inversée.*

*A la suite de cette réunion plénière, et selon les modèles de travail de CPC, le groupe se scinde en deux pour écrire une proposition commune. L'échange est facilité. L'ambiance est plus détendue. Les membres du cabinet s'en sont allés mais une partie des équipes techniques de la ville reste. Le document est terminé dans les temps. A la fin de la réunion, certains membres continuent de discuter avec les équipes de la ville. On s'échange des cartes de visite. Entre les participants, en revanche, on ne s'échange pas de carte. On se salue. On se quitte. Jusqu'à la prochaine étape.*

# Introduction

Cette communication s'appuie sur une enquête empirique de grande ampleur insérée dans un dispositif de thèse CIFRE avec la Ville de Paris qui s'intéresse à l'impact démocratique des associations : le rapport du collectif avec les dispositifs de participation de la ville en est l'un des axes.

En juillet 2014, la Maire de Paris Anne Hidalgo, a souhaité donner « *les clés du budget aux citoyens* » et ce jusqu'à 2020 par le biais d'un outil de démocratie participative en faisant référence à Porto Alegre et d'autres villes pionnières: le budget participatif.

En 2015, les projets des collectifs représentaient 28% des propositions des parisiens. La Ville de Paris distingue parmi ces collectifs 4 types différents: les associations régies par

la loi de 1901, les conseils qui désignent en règle générale les conseils de quartier, les entreprises, et une catégorie « autre » qui contient plutôt des « mouvements de fait, des écoles, des services d'institutions ». Les associations, les conseils de quartier sont quantitativement les collectifs les plus nombreux à répondre. Les associations et les conseils de quartier représentent 1/5 des projets proposés sur le territoire parisien.

Mais, lors de la phase de vote, les associations, proportionnellement au nombre de projets déposés par des habitants ou d'autres collectifs, sont assez rares à être sélectionnées par les services techniques de la ville de Paris. Pourtant au terme de l'année 2015, sur les 8 projets parisiens lauréats, 5 d'entre eux ont été portés par des associations et des mouvements de fait. Enfin, les associations les plus mobilisées sont les associations de parents d'élèves ou les collectifs d'habitants. Autre fait intéressant, les associations semblent peu présentes dans les instances d'aides au dépôt de projet de la Ville de Paris, ainsi que lors des phases de co-construction. Toutefois lors de la phase de vote, les associations vont mettre en place un

## Rappel

Le Budget Participatif de Paris permet aux Parisiens de proposer des projets pour le territoire entre lesquels ils pourront choisir par la suite via un vote (en ligne ou dans les urnes). Les projets plébiscités seront ensuite réalisés par les différents services de la Ville. La Mairie de Paris réserve pour cela une enveloppe budgétaire correspondant à 5% de son budget d'investissement. Soit pour la période 2014-2020 : un demi-milliard d'euros. En 2016, l'enveloppe consacrée au Budget Participatif s'élève à 100 millions d'euros. Le Budget Participatif se décline à deux échelles : > Budget Participatif parisien > Budget Participatif d'arrondissement.

En 2015 s'est déroulée la première séance de budget dans laquelle les parisiens pouvaient à la fois proposer des projets et voter pour les projets retenus par la ville de Paris. Les critères de recevabilité concernant les projets étaient de :

- « -constituer un projet réel et non une simple idée
- satisfaire un motif d'intérêt général et entrer dans le champ de compétence de la ville
- représenter une dépense d'investissement sans générer de dépense de fonctionnement trop importante ».

système fort de lobbying autour d'eux afin de faire voter pour leurs projets. Les proches, les connaissances, le réseau professionnel seront amenés à voter pour le projet non par intérêt mais par lien avec lesdits porteurs.

Ces différents et étonnants constats, et le suivi durable d'un certain nombre d'associations parisiennes qui ont (parfois) manifesté leur mécontentement sous une forme ou une autre, nous ont poussées à interroger et analyser la place des associations dans un dispositif de démocratie participative institutionnelle notamment au travers de l'intégration des porteurs collectifs d'initiatives et la prise en compte à la fois de leurs propositions mais aussi de leur(s) connaissance(s) diagnostique(s) du territoire. Qu'est ce qui peut limiter l'implication des collectifs et plus particulièrement des associations ? Quels peuvent être les positionnements des structures porteuses de projet dans leur relation à l'institution politico-administrative ? Pour y parvenir nous vous proposons un scénario en trois temps :

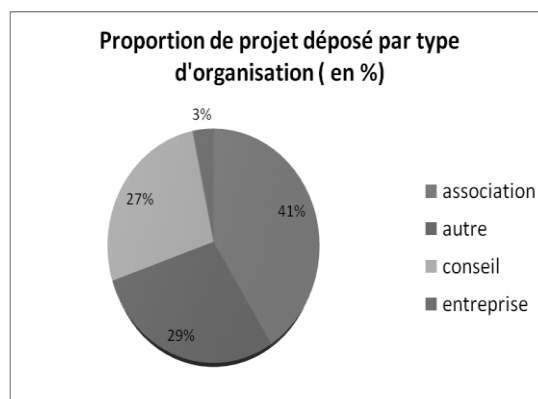
Nous tenterons de décrire les modalités de propositions et d'échanges des associations avec la Ville de Paris, puis nous essayerons de comprendre quels sont les facteurs d'exclusions et d'inclusions des collectifs. Enfin, nous analyserons les différentes postures adoptées par ces collectifs notamment dans l'échange de savoir (phase de co-construction) au regard de la participation individuelle mais aussi dans leur rapport à l'institution.

Cette communication s'appuie sur des analyses des bases de données sur le BP (lexicométrie), à des entretiens semi-directifs des membres des associations interrogeant notamment leur participation au BP (fondateurs, dirigeants, et bénévoles), à des focus group de directeurs de Maison des associations et de coordinateurs de conseil de quartier ainsi qu'au suivi de deux associations ambassadrices (panel de recherche ethnographique) qui animent des ateliers des co-construction (observation participante masquée).

### **A. Que proposent ces structures ? Et comment proposent-elles ?**

#### **La proposition (analyse croisée 2015 et 2016)**

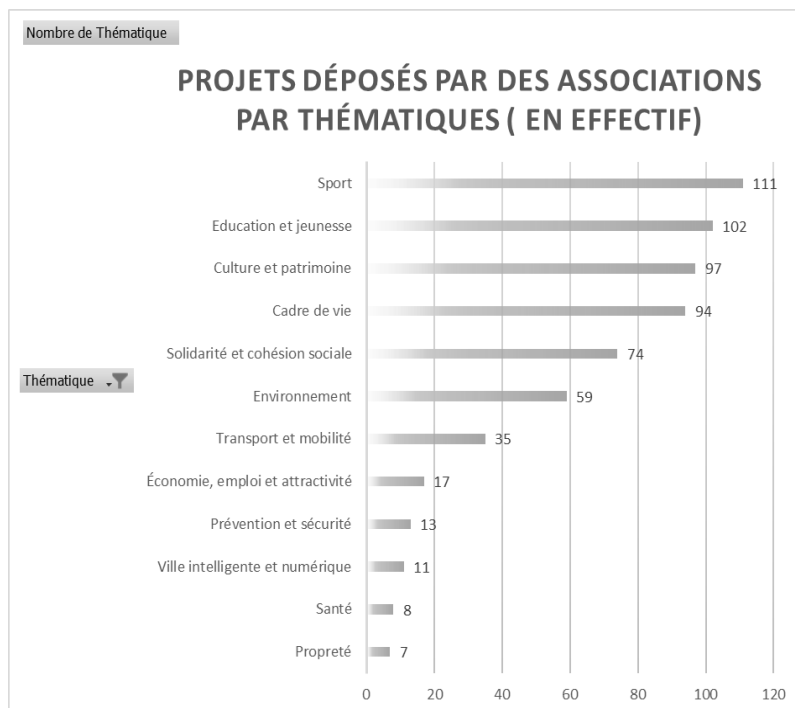
La proposition est faite en ligne sur le site internet du budget participatif. Elle peut faire suite à la phase idéation mais ce n'est pas obligatoire. Nous avons recueilli ces différentes propositions de collectifs afin de croiser quelques données et d'analyser leur contenu mais aussi le style employé pour se présenter à la Ville de Paris. Pour cela, nous



avons utilisé un logiciel d'analyses sémantiques *Tropes*.

### Les thématiques privilégiées (en 2016)

Si nous comparons les projets déposés par thématique en fonction du type de collectif, les différences sont significatives : alors que les conseils de quartier se positionnent davantage sur le cadre de vie (112 projets), la valorisation du patrimoine et de la culture (30) ou encore la prévention et la sécurité (30) à moindre mesure, les



associations vont se concentrer sur le sport (111 projets surtout pour des demandes d'équipements sportifs), l'éducation et jeunesse (102 projets avec de nombreuses associations de parents d'élèves) et enfin la valorisation du patrimoine et de la culture (on recense ainsi 97 projets). On observe beaucoup de double ou de triple participations du côté des associations.

### Le style (en 2015)

L'ensemble des projets de collectifs se fait dans un style plutôt argumentatif dans une mise en scène qui exprime des faits et des actions avec 58.9% de verbes factifs. Les collectifs s'appuient ainsi sur des anecdotes pour appuyer leur argumentation ou alors sur un récit prospectif qui décrit « ce qui pourrait se produire ». Ce procédé vise à produire chez le lecteur l'impression « de réalisable ». Nous sommes à la fois dans la volonté d'un témoignage (celui de l'expérience vécue par le groupe et hors de l'expérience vécue pour le destinataire). L'utilisation marquée de la modélisation d'intensité (41.8%) souligne le caractère obligatoire de l'expérience et donc de la prise en compte de la proposition du collectif.

Pour appuyer leur témoignage les collectifs fournissent un lien URL destiné à attester de sa validité aux yeux de l'administration (site internet, lien vers une enquête).

- + L'apiculture urbaine. Offrir un refuge aux abeilles **de moins en moins** nombreuses à la campagne, leurs permettre de butiner **d'avantage** d'espèces de fleurs
- + et profiter de températures **plus** clémentes. Solution Les jardins sur toits qui consistent à cultiver des plantes comestibles ou ornementales en terre ou hors sol sur une toiture.
- + Les grands principes de cette méthode sont **extrêmement** simples. Il s'agit de jardiner dans des carrés surélevés.
- + On obtient ainsi 16 emplacements par carré, sur 1, 5 m de surface **environ**.
- + besoin de **peu** d'espace : Potager de ville on peut cultiver sur une **très** petite surface (une terrasse suffit).
- + **comme** on peut l'étendre à l'envi dans un grand jardin, en multipliant les carrés **peu importe** que la terre du jardin soit de "mauvaise" qualité :
- + où le sol est amélioré les besoins en eau sont limités **nettement pas** besoin d'engrais **ni** de pesticides :
- + on peut commencer en **toute** saison accessibles aux personnes à mobilité réduite qui ont des difficultés pour se baisser tout le monde peut pratiquer :
- + et de cultiver **quelques** légumes "soi-même", "sans pour **autant** se lancer dans un potager de dimensions industrielles !
- + Voyez cette méthode **comme** un moyen simple de cultiver salades, radis, épinards, petits-pois, tomates...
- + **Essentiellement** de la "verdure" (**mais également** des aromatiques), dont le goût et la tendreté justifieront **très largement** vos (petits) efforts.
- + Les ruches de ville ne sont destinées **pas** toujours à faire de l'apiculture urbaine.
- + En effet, vous pouvez **très bien** acheter une ruche de ville tout ce qu'il y a de **plus** basique pour offrir un abri à la fois simple et efficace pour les abeilles solitaires.
- + et **même** service de livraisons de la ferme parisienne cultures et ruches sur le toits Nous pourrions
- + Diluer **tous les** équipements, le mobilier et les animations **tout le** long du mail. Penser à adapter **tout le** mobilier, les équipements et la végétalisation avec
- + qui l'attendraient dans un endroit **plus** agréable-Les étudiants qui pourraient venir pique-niquer-Les touristes
- + qui pourraient venir découvrir le quartier **Tous les** gens qui y passent tous les jours Végétalisation-Arboretum **tout le** long du mail :
- + et Marcel Sembat en végétalisant le mail et la route-Allée Fleurie-Pergolas autour de **quelques** bancs pour s'abriter du soleil-végétaliser les deux côtés de l'avenue de la Porte Montmartre
- + Mobilité, circulation, animation
- + et **pas** glissant)- Penser à des espaces pour des événements : sol plat, trous dans le sol pour pouvoir monter des choses.
- + ou le béton-Réfaire la piste cyclable-**Pas de** sol dur devant la crèche-"Pour percer dans la musique, dans la danse,
- + que nous ne voulons **pas** changer. Il faut à nos enfants un nouvelles endroit une école 2. 0 ou nouvelles idées : technologies : danses : nouvelles techniques ou **toutes** choses

Source : capture d'écran analyse Tropes des modélisations d'intensité/ BP Mairie de Paris

## Les marqueurs de l'énonciation

Les pronoms utilisés sont majoritairement les « il » dans la forme au singulier (27%), les nous (21%) et enfin les « ils » au pluriel à 8% environ. Porte-parole d'un vouloir collectif, c'est le « nous » désingularisé qui prédomine. On observe une plus grande utilisation de la forme « non personne » (cf Benveniste) dans les conseils de quartier que dans les associations. Les associations utilisent plus le pronom « on » (3pts d'écart). A travers l'utilisation du « nous », il est possible de lire le sentiment d'appartenance au groupe qui délimite un groupe social distinct. Le graphique en étoile ci-dessous nous montre que la fréquence de cooccurrence existant en le pronom « nous » et la référence « projet » en succession est l'une des plus importantes, elles-mêmes rattachées à la référence de quartier.

## **B. Les conditions requises pour renforcer l'implication des collectifs : bien comprendre qui va participer et qui ne va pas participer**

### **a. L'avis des associations rencontrées sur le BP<sup>1</sup>**

#### **Au départ, une très bonne idée**

Nous avons pu observer que toutes les associations ne connaissent pas bien ou peu le budget participatif. Dans certains cas, il faut expliquer le concept et le fonctionnement du dispositif. Les associations s'y intéressent spontanément. Elles soulignent ainsi l'action positive de la Ville de Paris, notamment dans sa référence au budget participatif de Porto Alegre, jugé exemplaire mais aussi dans sa volonté d'innover en matière de démocratie participative.

De manière générale, pour les associations, le budget participatif est une très bonne idée, soit « une forme plus moderne de démocratie locale ».

Pour les structures associatives qui connaissent les dispositifs traditionnels de démocratie locale tels que les conseils de quartier ou encore les CICA (je rappelle que seulement ¼ des associations parisiennes fréquentent les instances de démocratie locale<sup>2</sup>), le principe du budget participatif est plus « innovant », « plus dynamique », et « efficace », quasiment à la portée de tout un chacun, grâce au numérique et à la communication qui est faite.

*« j'suis pas forcément dans tous les détails du fonctionnement, mais j'trouve que c'est une super euh, initiative, euh, parce que ça, 'fin le peu de réunions où j'ai participé, où les gens venaient, proposaient de débattre de leurs idées je trouve que c'est génial parce qu'ils se, c'est très rigolo parce qu'il y a des idées tellement euh, différentes et parfois farfelues » (Fondatrice et présidente, Bénénova)*

#### **Des retours mitigés sur la mise en œuvre du BP**

Si le principe même du dispositif participatif plaît aux associations certaines vont s'interroger sur sa mise en œuvre au travers de ce qu'elles peuvent en percevoir sur le terrain.

Nombreuses sont celles qui regrettent le modèle « top down » du dispositif qui n'a été pensé dans ses formes « que par la collectivité parisienne ». Selon elles, la participation démocratique n'a de force et de réel pouvoir décisionnel que si elle prend son souffle directement dans la société civile. Son efficience est largement remise en cause, lorsque les associations ont l'impression que la décision n'est pas participative, le BP ne servant qu'à légitimer un programme politique déjà construit.

---

<sup>1</sup> Cette partie est réalisée sur la base de déclarations d'associations ayant participé ou non au dispositif (via une trentaine d'entretiens semi-directifs), parfois sans connaissance préalable de ce qu'est effectivement le budget participatif sur le terrain.

<sup>2</sup> Baromètre de la vie associative de la Ville de Paris 2015

Ainsi pour certaines, le budget participatif est avant tout un format de communication politique, voire « un gadget ». Ce constat s'appuie la multiplication des tracts relatifs au BP distribués par la Ville de Paris.

Les associations rencontrées ne se sentent parfois pas habilitées à faire des propositions car n'ayant pas « d'assez bons liens avec la municipalité » à l'inverse des conseils de quartier, forme collective institutionnelle dès son origine.

### **Les craintes des associations: une mise à l'écart?**

Les associations disent ne pas savoir comment trouver leur place aux côtés d'habitants invités pour présenter des projets, issus de besoins particuliers et non inscrits dans des projets politiques d'envergure. Elles soulignent le fait qu'il est étrange de positionner sur une même échelle des problématiques disparates telles des questions d'aménagement urbain, des questions de solidarités ou encore d'aides aux plus démunis. Plus encore si le BP semble adapté aux problématiques d'urbanisme ou encore de vie locale, il leur semble délicat d'y inclure la solidarité et le social et cela selon un « principe d'investissement » de courte durée.

*« On avait commencé à proposer ce qu'on voulait mais, le problème c'est que tout, 'fin, faut proposer de l'investissement. Nous on est beaucoup sur euh... 'fin c'est plus du fonctionnement ou de l'évènementiel et caetera... donc c'était un peu... on avait un peu de mal à rentrer dans les... dans les hum... dans les Ah, j'arrive plus à parler. » (S, Benenova)*

Ainsi, elles ne comprennent généralement pas, pourquoi on baisse d'un côté leurs subventions de fonctionnement<sup>3</sup> et qu'autant d'argent soit simultanément dépensé pour le budget participatif dans une logique pure d'investissement<sup>4</sup>. Pour rappel, 49% des associations parisiennes fonctionnent avec 5000 euros de budget voire moins.<sup>5</sup>

Les compétences qu'elles possèdent, et dont elles peuvent se servir dans une optique d'orientation de projet ou encore de contestation notamment dans les ateliers de co-construction ne semblent pas convenir à la forme du dispositif. Elles mettent en avant comme preuve, le fait qu'il n'y ait pas de véritable arène de débats proposée dans le cadre du BP. On retrouve ici les craintes des syndicats devant l'invitation à une participation directe des salariés dans l'entreprise comme l'a souligné Dominique Martin<sup>6</sup>.

---

<sup>3</sup> Nous rappelons toutefois que les subventions dédiées aux associations par la Ville de Paris augmentent d'année en année passant ainsi de 256,2M€ en 2014 à 264,8M€ en 2015. Mais la ville de Paris a choisi de donner un peu au plus grand nombre plutôt que beaucoup à certaines structures. Un positionnement parfois mal compris par les associations les plus anciennes. (France Bénévolat par exemple).

<sup>4</sup> Propos recueillis par des directeurs de MDA.

<sup>5</sup> Baromètre de la vie associative de la Ville de Paris 2015.

<sup>6</sup> Martin, Dominique. "La participation directe en entreprise : de la résistance clandestine à la mobilisation managériale." *Cahiers Internationaux de Sociologie* 99 (1995): 369-400. <http://www.jstor.org/stable/40690646>.

En outre, l'intérêt de la démarche du BP n'a de sens pour une association, que si cette dernière coïncide avec la mise en place d'une action de terrain collectivement élaborée.

Dès lors et au regard de ces différentes critiques adressées au dispositif, pourquoi les associations parisiennes souhaitent-elles s'impliquer dans le BP ?

### ***b. Motivations inhérentes à leur implication<sup>7</sup>***

#### **De la vitrine à la reconnaissance**

La plupart des associations voient dans le BP la possibilité de se donner « une vitrine » et ainsi avoir plus de visibilité pour sensibiliser la population parisienne à leur cause. Un point important lorsqu'on sait, grâce au baromètre de la vie associative parisienne, que c'est dans ce domaine que la principale demande de soutien a été faite aux pouvoirs publics. Un mouvement de fait (collectif informel) a par ailleurs souligné l'importance du BP, à l'intérieur duquel il peut sensibiliser des populations et trouver des ambassadeurs pour déployer ses valeurs et/ou ses pratiques sur le territoire parisien. L'autre intérêt des associations réside dans le fait d'être reconnu comme acteur de l'espace public notamment vis-à-vis des pouvoirs publics et donc dans la possibilité de peser sur des préoccupations proches des projets autour desquels elles se sont construites et qui ont soudé et lié leur noyau initial.

#### **En réponse à un besoin**

D'un autre côté, elles soulignent que lorsqu'elles ont besoin d'un équipement, c'est le moyen le plus rapide, le plus immédiat pour l'obtenir. Une demande de subvention aurait été plus délicate à avoir et plus longue aussi. (Associations de basket). Le principe premier de cette logique est de faire valoir les intérêts particuliers. On rencontre plus facilement ce dernier point dans les collectifs d'habitants ou les conseils de quartier qui se saisissent du budget participatif pour améliorer ponctuellement et localement une réalité. Ces formes de collectifs sont les plus nombreuses à proposer des projets et usent notamment de savoirs d'usages dans leurs propositions. Pour d'autres collectifs, c'est l'occasion d'ouvrir un espace d'expression et de dialogue avec la collectivité territoriale et ses élus.

---

<sup>7</sup> Cette partie est réalisée seulement sur la base de déclarations d'associations ayant participé au dispositif ou souhaitant le faire en 2017.

### **c. Des portes d'accès limitées/limitantes ?<sup>8</sup>**

Toutefois, lorsque ces dernières tentent de s'impliquer dans le dispositif un certain nombre d'obstacles peuvent limiter leur participation.

#### **Des temporalités différentes**

La phase d'élaboration du projet avant son dépôt semble être la plus importante pour la plupart des collectifs. Pour autant cette phase ne dure pas même un hiver. Les associations se disent rarement informées des ateliers d'aide à la formalisation des propositions ainsi que de la mise en place de marches exploratoires ou encore de tables rondes au niveau local. Là encore, c'est le niveau de relation entre la Ville de Paris et le collectif qui va être déterminant. Les conseils de quartier seront plus nombreux à s'y rendre ou encore à en être à l'origine. Selon les directeurs de MDA, un hiver pour une association permet à peine de se forger une idée mais en aucun cas d'associer des partenaires ensemble et à mettre en place une véritable intelligence collective. Les associations ont été ainsi nombreuses à me souligner leur non-disponibilité qui ne leur a pas permis de s'inscrire dans la démarche.

*« Donc euh, bon, on a tellement de choses en cours, qu'on s'est dit, bon allez, on laisse ça de côté pour l'instant, on verra... on verra plus tard. » (D, Anonyme)*

#### **La complexité du dispositif**

Les associations n'y voient pas très clair dans le dispositif du budget participatif. Nous avons ainsi pu rencontrer des associations pourtant plus ou moins en lien avec la Ville de Paris qui ne connaissaient pas l'existence du budget participatif, quand d'autres pensaient que ce dernier ne concernait que les habitants et non pas les associations (la charte du BP elle-même ne parle que d'habitant *« Au niveau parisien, une partie du budget d'investissement de la Ville est co-construit avec les habitants »*).

Lorsqu'elles décident de s'inscrire dans la démarche, elles ne comprennent pas exactement comment cela fonctionne. Une fois le projet déposé son suivi reste compliqué, idem lorsqu'on cherche à s'associer à un projet déjà déposé et accepté par les équipes techniques. Selon les arrondissements, les projets ont été reformulés (et/ou regroupés) sans les en informer. Des agents de la Ville de Paris en charge de la vie associative et des conseils de quartier m'ont eux-mêmes fait part de leurs difficultés à orienter les collectifs dans le dispositif au regard de la complexité de ce dernier. Ils ont souligné par là- même un déficit d'accompagnement dans

---

<sup>8</sup> Cette partie est réalisée sur une synthèse des déclarations des associations, et des retours de directeurs de MDA et de coordinateurs de conseils de quartier. Elle ne concerne que les associations qui ont souhaité participer au BP sans y arriver, ou celles qui sont sorties du dispositif entre 2015 et 2016.

la démarche et soulignent comme le note un directeur de MDA « le manque d'espace dédié pour donner de la visibilité (à la différence des Conseils de quartier) et faire campagne ».

### **L'appropriation de la notion d'intérêt général et ses limites**

La recevabilité des projets du BP est fondée sur la « satisfaction d'un motif d'intérêt général ». Soit une notion très floue pour la participation de l'ensemble de la population parisienne et qui n'est pas explicitée dans le kit pédagogique. De manière générale, et sur l'ensemble des associations rencontrées, c'est ce dernier point qui va être clivant. L'intérêt général est défini par une politique et par l'exercice de la raison humaine qui sait ce que doit être bon pour faire société, une décision méta-sociétale.

Lors de l'édition 2015, certaines associations ayant ainsi élaboré des propositions ont eu le sentiment d'être « dépossédées » de leur projet sur fond d'intérêt général, la paternité du projet revenant à la Ville de Paris. Elles ont exprimé le regret de laisser le projet à la collectivité sans pouvoir l'accompagner dans la maîtrise, comme dans la mise en œuvre. En effet, nous avons vu dans les motivations inhérentes à la participation des associations que ces dernières mettaient en avant leur possible « mise en visibilité » et le vecteur d'une « sensibilisation à leur valeur et à leur projet » pour les habitants parisiens. En l'occurrence, si elles ne peuvent accompagner le projet, l'acculturation et la sensibilisation ne peut se faire. D'un autre côté, c'est l'objet de leur participation qui semblait ambiguë, certaines associations ayant en tête que le projet une fois retenu ferait l'objet d'un partenariat avec la Ville de Paris, dans une forme contractuelle ou simplement financière.

Cette année par conséquent, certaines n'ont pas réitéré leurs propositions. C'est suite à ce constat, et dans une volonté forte de prise en compte de ces remontées de terrain que la Ville de Paris a mis en place les ateliers de co-construction lors de l'édition 2016. Les échanges multiples entre associations et élus, les évaluations portées sur les dispositifs, ont permis de définir une nouvelle dynamique et de nouvelles méthodes de travail pour l'année 2016 puis 2017.

### **Influence et visibilité dans l'espace public**

Il existe ainsi plusieurs facteurs favorisant l'implication ou non d'une association dans le dispositif institutionnel du budget participatif. Le premier pourrait correspondre au niveau de connaissances concernant le territoire (réseau professionnel, appréhension des caractéristiques socio-économiques, partenariats potentiels) et ce sur plusieurs échelles (niveau d'arrondissement ou niveau central). Le second se situe à l'intérieur même des liens entre l'institution et les structures de la société civile organisée, et est déterminé par l'accès à

l'information et la nature du rapport entretenu avec les élus locaux. Le troisième niveau se joue entre la forme collective déjà constituée et la forme individuelle et ce de manière corrélée avec la nature de la forme collective. Plus un collectif sera capable de peser sur la décision du vote par le lien qu'elle entretient avec un nombre important d'individus en addition à la maîtrise des codes, du jargon, plus il lui sera possible d'accéder au budget participatif mais aussi de faire admettre sa proposition par les habitants du territoire (association de parents d'élèves).

### **C. Echanges de postures, échanges de savoirs : vers une recomposition de l'espace public parisien ?**

Au travers de l'ensemble de ces premières descriptions et analyses des motifs d'inclusion ou d'exclusion du budget participatif des différentes formes de collectifs et plus spécifiquement des associations, nous avons pu mettre à jour les positionnements des structures les unes à l'égard des autres dans l'espace public mais aussi leurs différentes postures.

#### ***d. Habitants et associations : qu'est ce qui ne marche pas ?***

##### **Idéation et co-construction, association : l'apprentissage collectif et l'individu**

Le principe initial de la co-construction, inspiré des modèles de la démocratie technique (et notamment de Michel Callon)<sup>9</sup> s'écarte du modèle de l'alliance du savant et du profane qui permet le débat dans sa jonction de savoirs profanes et de savoirs experts au profit d'un apprentissage collectif croisé.

L'identité du groupe devant être construite et négociée peu à peu sur un temps long. Dans le cas des ateliers de co-construction organisés, la mise en place d'une construction identitaire via la mise en exergue de savoirs partagés est particulièrement délicate :

-Tout d'abord parce que les acteurs en présence - qu'ils soient en grande majorité membres d'un conseil de quartier et/ou individus non rattachés à une forme collective- partent du fait que toutes les personnes présentes possèdent sur leur sujet un savoir qu'ils ne maîtrisent pas et sur lequel ils ne vont pas s'aventurer. La visée première de chaque individu sera de faire avancer le projet qu'il a lui-même mis en place. Chaque idée présentée et apportée sera donc validée via un consensus strict de l'ensemble des participants.

---

<sup>9</sup> Christine Audoux et Anne Gillet, « Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs : l'épreuve de la traduction », *Revue Interventions économiques*  
Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y., (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, collection La couleur des idées, 357 p.

-La place des associations dans ces réunions est délicate et cela d'autant plus s'il s'agit d'un mouvement de fait. Cette entrée difficile dans la co-construction peut s'expliquer aussi par le fait qu'il y a impossibilité de créer une identité commune avec un groupe qui en a déjà une. Ce qui est en jeu ici, c'est toute la notion de corps vide et de corps plein. Les ateliers de co-construction sont des corps vides, sans âmes collectives, qui voient arriver en leur sein des associations porteuses de valeurs, d'un projet cohérent, d'un passé et d'une histoire portée par ses membres qu'ils ne peuvent incorporer aisément. Il y a une difficulté notoire à faire émerger une culture commune dans les ateliers pour toutes ces raisons.

### **Des logiques de participation distinctes**

Pour autant si l'idée de départ du budget participatif plaît, un certain nombre de points questionnent et interrogent et ce de manière plus marquée chez les associations (hors collectifs d'habitants/défense du cadre de vie). Comme le remarquent ainsi Sandrine Rui et Agnès Villechaise-Dupont sur les dispositifs de démocratie locale bordelais :

*« Dans leur appréciation des dispositifs participatifs, les responsables et membres associatifs se distinguent assez nettement des citoyens « ordinaires », enclins pour leur part à recenser les bénéfices de la participation. Support à l'intégration locale et à la sociabilité de voisinage, lieu d'une information dense et de qualité, opportunité pour une audience directe de leurs demandes et un rapprochement avec les décideurs, les instances participatives ne manquent pas d'atouts aux yeux des habitants non organisés. En revanche, déjà dotées sur tous ces points, les associations ont d'autres exigences, sans conteste plus difficiles à satisfaire, et une attitude sensiblement plus critique. »<sup>10</sup>.*

Et c'est parce que leurs exigences ne sont pas forcément remplies que leur critique emprunte diverses formes et porte sur des thématiques si variées.

Les associations ont en effet, des attentes plus importantes à l'égard des pouvoirs publics dans leur ensemble, contrairement aux habitants ou encore aux conseils de quartier qui sont spontanément outillés et reconnus par les mairies d'arrondissement. Si la plupart craint une instrumentalisation de la part des institutions voire des élus, elles restent dans l'attente d'une reconnaissance dans un principe de coresponsabilité territoriale<sup>11</sup> formalisée contractuellement ou financièrement.

Comme nous avons pu le voir, elles n'agissent ni sur les mêmes échelles, ni sur les mêmes thématiques que les habitants, qui privilégient la réponse à un besoin particulier dans le contexte micro-local tout comme les conseils de quartier. Leurs propositions font plus

---

<sup>10</sup> Sandrine Rui, Agnès Villechaise-Dupont, « Les associations face à la participation institutionnalisée: les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et sociétés* 2005/4 (no 123), p. 21-36. DOI 10.3917/esp.123.0021

<sup>11</sup> Partager avec les pouvoirs publics la gestion d'un territoire dans la reconnaissance de leur capacité d'innovation et des compétences qui leur sont propres.

souvent appel à des savoirs politiques (capacité délibérative, résistances aux forces coercitives, connaissances des systèmes environnants) et à une culture particulière appuyée sur des actions antérieures (sociales, culturelles) qui rentrent en concurrence avec les arbitrages de la Ville.

Ainsi, nombreuses sont les associations qui ont remis en question l'évaluation du coût des projets qui leur est apparue en décalage avec la réalité en particulier lorsqu'ils avaient déjà fait l'objet d'une évaluation par elles-mêmes. On peut faire l'hypothèse ici que c'est à ce titre que peu de projets associatifs (en 2015) ont été retenus par la Ville de Paris afin d'être soumis au vote final. De la même façon, lorsqu'il s'agit des ateliers d'idéation (très peu suivis au demeurant par les associations) et les ateliers de co-construction (6 suivis par des associations), on constate une « mise en passivité » des acteurs inscrits dans la démarche. Les collectifs ont exprimé le sentiment d'être ainsi infantilisés, car n'ayant pas le pouvoir de décider du cadre et de sa formalisation. Les associations se trouvent ainsi dépossédées de leur rôle de relais ou encore de médiatrices à l'égard des habitants. En effet, cette position « filtre » qu'elles adoptent dans l'animation du tissu local, comme pour la défense de causes particulières (via les remontées de terrain) et qui permet l'agrégat de savoirs de manière efficiente et une possible montée en généralités<sup>12</sup>, est occupée ici par la collectivité territoriale. En effet, en tissant un lien direct entre l'habitant et le pouvoir public, la Ville de Paris valorise un système participatif plus centralisé. Pour autant, comme l'affirme Sandrine Rui « L'exposition publique sur des scènes non maîtrisées par les associations a un potentiel désintégrateur ».<sup>13</sup> Si elle ne peut tenir son rôle de médiatrice dans le débat, sa position est plus que délicate. Son projet même et son identité peuvent être remis en question.

A titre d'exemple, les associations interrogées ont exprimé le souhait d'être le réceptacle des propositions ou des votes des habitants sur le territoire. Demande qui n'a pas encore été prise en compte par la Ville. En effet le BP a été conçu à l'origine, comme un outil de mise à disposition de la collectivité pour et par ses habitants sans qu'il puisse y avoir d'intermédiaires. Un fait regrettable selon les associations et qui les éloigne d'une coresponsabilité territoriale qui était rappelons-le nous, une des motivations inhérentes à l'implication des associations dans le BP. Dès lors, parce que les savoirs sont sollicités par la collectivité territoriale qui les reconnaît et les légitime, puisqu'elle s'offre comme garante - et ce de manière traditionnelle - d'un intérêt général, la position même de l'association

---

<sup>12</sup> Compris au sens de politisation des membres et augmentation du niveau de compétences politiques générales

<sup>13</sup> Ibid

comme intermédiaire pose problème. Son potentiel de lobbying et de contre-pouvoir se heurte à la participation individuelle des habitants.

**e. Un modèle de participation des habitants : une délégitimation du collectif ?**

i. Des contraintes et des paradoxes

Le budget participatif parisien est né d'une volonté de renouvellement des formes de participation à la vie politique locale. En cela, il constitue de manière étendue, un territoire d'expérimentations.<sup>14</sup> En prenant exemple sur des BP pionniers (Porto Alegre, Chengdu etc.), elle répond au désenchantement de la sphère politique française par une expérimentation locale dont l'unité de mesure est la participation individuelle. Le dispositif, pourrait-on ainsi dire, tente de s'adapter à l'atomisation des rapports sociaux (anomie) par l'individualisme en proposant théoriquement une démocratisation de l'accès à la décision publique.

Le budget participatif de la Ville de Paris s'est ainsi construit sur un modèle de participation des habitants et non des collectifs ayant une culture propre et un projet particulier. Sans parler « d'argument d'apolitisme » comme a pu le faire Loïc Blondiaux<sup>15</sup>, le BP a l'ambition de renforcer avant tout la participation micro-locale des habitants, dans une logique d'intéressement au quotidien, avant de renforcer celles de citoyens, impliqués et positionnés politiquement sur des enjeux de société plus larges.<sup>16</sup> En l'état, il n'est pas un outil de production collective. Les habitants les plus habitués sont des professionnels de la participation, et constituent le plus souvent les membres des conseils de quartier. Afin de clarifier son action, la Ville de Paris se base sur les notions d'intérêt général et de bien commun pour appuyer sa démarche à l'égard des sélections de propositions et la mise en œuvre concrète des projets associés. Prise par le temps, dans un calendrier contraint, coïncée entre une demande opérationnelle peut-être plus efficiente, et une prise de recul nécessaire à

---

<sup>14</sup> Un BP avait déjà été mis en place sur le 20ème arrondissement

<sup>15</sup> Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Seuil, Paris, 2008.

<sup>16</sup> Je m'appuie ici sur le travail d'Yves Sintomer, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques* 3/2008 (n° 31), p. 115-133 cité ici « Plus encore que l'expertise par délégation, le recours à la contre-expertise est une dimension fondamentale du « savoir citoyen ». Pour reprendre l'image utilisée par John Dewey, elle dépasse le savoir d'usage en ce qu'elle remet en question la délégation de la solution technique au cordonnier : il ne s'agit plus simplement d'expliquer à celui-ci où la chaussure fait mal ; il ne s'agit plus non plus que certains participants soient, par ailleurs, cordonniers, comme dans le savoir professionnel diffus, ou que se monte une association communautaire qui propose de réparer les chaussures usagées, comme dans l'expertise par délégation ; la contre-expertise suppose, pour garder la même métaphore, de réaliser plusieurs diagnostics sur les chaussures, d'élaborer plusieurs solutions pour les réparer, voire de contribuer à leur élaboration dès le stade de leur fabrication. »

une compréhension globale, le traitement des demandes se complexifie. Les associations et la plupart des formes collectives restent ainsi dubitatives dans nos entretiens, en ce qui concerne la notion d'intérêt général qui, lors de l'édition 2016 n'était toujours pas expliquée. Qui peut juger de ce qui peut être l'intérêt général ou qui ne l'est pas ? L'institution peut-elle être la seule garante de ce dernier ? Comment cela peut-il l'être se faire dans une démarche participative ? Nous allons voir dans quelle mesure, cette non-définition peut avoir un impact sur la relation des associations au dispositif.

### **Vers une nouvelle définition de l'intérêt général ?**

La conception de l'intérêt général, notamment dans sa distinction avec les intérêts particuliers, varie selon les pays. Plus particulièrement, on constate une forte opposition entre modèles français et anglo-saxon. La notion d'intérêt général, dans sa complémentarité ou son opposition avec les intérêts particuliers, et la plus ou moins grande association de ces derniers à la prise de décision politique y sont très différents.

L'approche de la Ville de Paris semble se situer au confluent de ces deux conceptions de l'intérêt général :

- Lorsqu'elle qu'elle fait appel aux intérêts particuliers, aux intérêts « des habitants », c'est-à-dire à des demandes matérielles (investissements) répondant à des besoins particuliers tout au plus collectifs (amélioration d'un espace, réfection des toilettes d'une école etc.), elle se situe dans une approche dite utilitariste. C'est à cette fin que l'on peut voir apparaître des "groupes de

### **La conception utilitariste (dite Anglo-saxonne)**

*L'intérêt général et les intérêts particuliers ne s'y opposent pas réellement. En réalité, l'intérêt général est formé de l'ensemble des intérêts particuliers. (Smith, Hobbes). La volonté d'amélioration de la destinée individuelle reste le moteur essentiel de cet intérêt général basé sur un principe d'autorégulation du bien de la collectivité par l'interdépendance des hommes. Les groupes de pression y occupent une place très importante.*

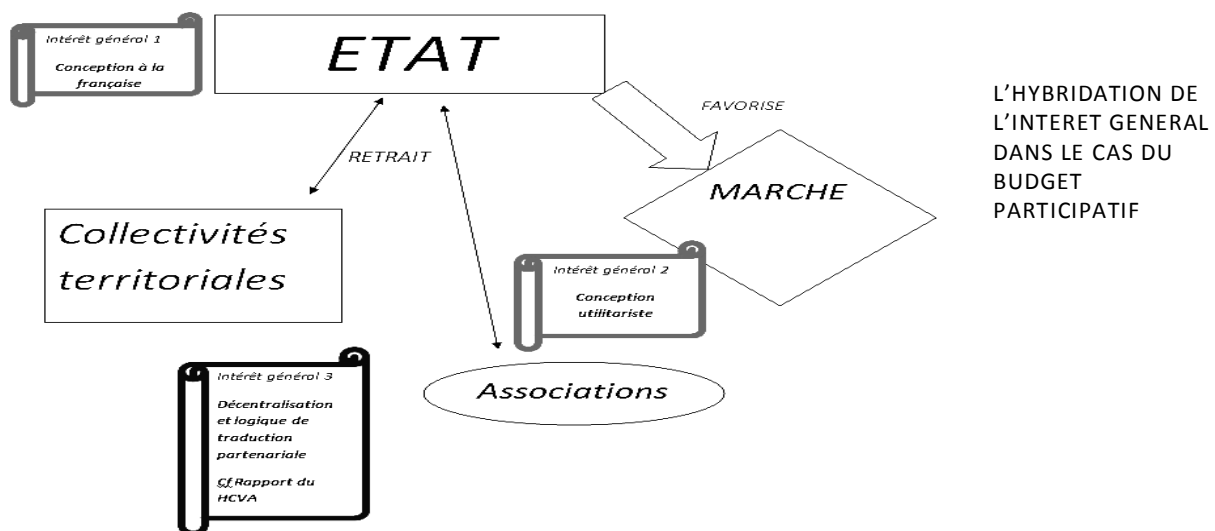
### **La conception volontariste (dite à la française)**

*Dans la conception française, l'intérêt général ne résulte pas de la somme des intérêts particuliers. Au contraire ce dernier est méta-individuel et ne saurait se conjuguer aux intérêts particuliers qui lui nuiraient. Cette conception, exprimée par Rousseau dans Le contrat social a marqué de son empreinte la Révolution française et est à l'origine de la "volonté générale" constituante principale de l'histoire juridique française. Or, si "la loi est l'expression de la volonté générale" (art. 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789), on ne saurait admettre que des groupes de pression puissent influencer d'une manière ou d'une autre son écriture. Les corps intermédiaires sont ainsi en période post-révolutionnaire mal acceptés (loi le chapelier de 1791) et il faudra attendre 1901 pour qu'on reconnaisse enfin le droit d'association. Aujourd'hui encore il est peu admis –en tous cas dans les représentations sociales traditionnelles- qu'un corps intermédiaire puisse concurrencer l'Etat et ses instances décentralisées dans sa mission de définition et de mise en œuvre de l'intérêt général.*

pression” notamment sur les projets scolaires malgré la non-existence d’outils institutionnels destinés à “faire campagne”.

- Mais lorsqu’à l’inverse, elle prône une autorégulation de l’intérêt général en tant que garante traditionnelle, dépassant par l’institution le niveau individuel, elle se situe dans une approche volontariste. Dans le kit pédagogique de la Ville de Paris il est ainsi mentionné que : « Le projet n’appartient pas à son dépositaire c’est un bien commun (c’est-à-dire un bien méta-humain dépassant par l’interdépendance et de façon indivisible les intérêts particuliers).

C’est donc une forme hybride de l’intérêt général, que la Ville semble avoir mis en place et qui justifie le difficile positionnement des associations vis à vis du dispositif.



### De la démocratie participative à la démocratie représentative

Mais la problématique de l’intérêt général n’est pas le seul paradoxe inhérent au dispositif. L’un des projets, si ce n’est de la mandature, au moins de quelques élus est de ramener les futurs électeurs aux urnes. L’usage du vote du budget participatif est conçu comme une première étape pour pousser vers le vote. La vision n’est ainsi pas celle d’une « participation active à la vie de la cité » mais d’un retour à la politique partisane comme a déjà pu le souligner Loïc Blondiaux<sup>17</sup>

« Il est à noter que ces procédures sont pensées, partout et toujours, non pas comme des substituts mais comme des compléments aux institutions représentatives classiques. La référence à un idéal de démocratie directe ou d’autogestion est absente de la plupart de ces

<sup>17</sup> Ibid

initiatives, hormis quelques expériences latino-américaines. Qu'il s'agisse de dispositifs aussi différents que les conseils de quartier, les conférences de citoyens ou le débat public à la française, tous se présentent comme des lieux où un jugement public informé peut se construire, où des opinions contradictoires peuvent se faire entendre, où des arguments peuvent s'échanger mais où le pouvoir de décision n'est pas directement en jeu, si l'on excepte quelques expériences singulières comme celle du Budget Participatif de Porto Alegre <sup>12</sup>. »

Il s'agit d'avoir un impact en terme d'éducation au suffrage et ce notamment chez les plus jeunes. Ainsi il a été proposé par les équipes en charge du BP de mettre des urnes jusque dans les facultés et les écoles et créer des outils pédagogiques pour les classes et les enseignants. Au final, le savoir apporté par les habitants ne semble qu'être une condition de la relégitimation d'une forme politique traditionnelle menacée. Comme l'ont souligné les associations, le BP peut apparaître comme un outil de communication de l'exécutif visant à renforcer sa légitimité, de conforter une décision déjà prise par ailleurs (comme ce peut être le cas pour le développement des transports propres) et d'impliquer les citoyens dans le sens d'une résolution à un problème local. La consultation que constitue le budget participatif pourrait être interprétée en ce cas comme un prisme catalyseur de légitimité par le don de savoir et la liberté d'initiative pour les autorités locales de manière conscientisée ou non, outil de mobilisation de futur électeur autour d'un projet phare du programme politique de la majorité. En ce sens, et pris sous l'angle d'une démocratie-participation éduquant à la démocratie représentative, il serait délicat de faire intervenir les associations sans se heurter à des formes d'instrumentalisation.

### **Quelle place pour les associations ?**

Dès lors et au regard des deux paradoxes cités supra, les associations pensées comme corps intermédiaires peuvent se situer soit comme intérêts particuliers et avoir en ce cas une action et de médiateur et de lobbies, ce qui dans le cas présent n'est pas formalisé soit être exclues d'un modèle direct, manifestation éminente d'une contradiction bien française et d'une « république élitiste représentative », où la position de contre-pouvoir et d'intermédiaire est source de crainte.

La manière dont est construit le BP, via l'abondance de détails, d'une charte et de règles d'encadrement des participants aux budgets, la volonté d'instaurer une dynamique consensuelle entre le pouvoir de décision des électeurs et celui de la ville, peu ouverte aux dissidences motrices dans le débat démocratique entre parties prenantes, ne permet pas de

remettre en cause le principe de représentation politique et de canaliser une opinion publique critique dont font souvent partie les mouvements ou les associations.

Dans un article, Loïc Blondiaux souligne aussi que « si l'on se penche cette fois sur l'intérêt qu'auraient les organisations de gauche et les catégories populaires à investir de tels dispositifs, la question se pose de savoir s'ils ne constituent pas des pièges, dans la mesure où ils promeuvent un type de citoyenneté individuelle, atomisée qui ne passe par aucune médiation et prospère sur l'affaiblissement des groupes organisés que sont les associations, les partis et les syndicats. La question de savoir s'il n'est pas plus efficace de continuer à promouvoir la lutte organisée plutôt que de succomber à ce piège se pose légitimement. »<sup>18</sup>

En permettant le renforcement des compétences - et la littérature en sciences humaines et sociales abonde en ce sens<sup>19</sup> - la légitimation des individus par le collectif dans l'espace public (pour ne pas citer Rancière) mais aussi la valorisation de leur estime propre, les corps intermédiaires empêchent dans les dispositifs de participation, la montée des inégalités. Ne pas penser la place des associations ne pourrait en définitive que renforcer la montée des inégalités dans la participation territoriale.

### **Conclusion : Des avancées notoires**

L'impact du budget participatif sur le territoire semble diffus du côté des collectifs. Sur le plan théorique, il s'agit d'une grande avancée dans la gouvernance locale qui pourrait dans les années à venir redynamiser la participation des collectifs et des citoyens de manière générale via peut être un nouveau souffle de la démocratie représentative.

Toutefois la philosophie générale de la démarche ainsi qu'un questionnement à l'égard des positionnements de chaque acteur de l'espace public est nécessaire pour sa mise en œuvre future notamment au travers de la :

- Maîtrise du temps
- Pédagogie du dispositif
- Pouvoir d'agir
- Légitimation des protagonistes de l'espace public

L'ensemble de ces points sont actuellement à l'étude. Nous noterons ainsi que la Ville de Paris, attentive et soucieuse d'interroger la mise en œuvre de son expérimentation, afin de l'améliorer rapidement, et ouverte à l'expression d'analyses critiques, s'est dotée de deux

---

<sup>18</sup> Loïc Blondiaux, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », in *Mouvement* 2007/2, n°50, pp. 118-129.

<sup>19</sup> Voir étude sur le community organizing, London Citizen

chercheurs-doctorants en CIFRE (associations et BP) et d'un appui solide de l'APUR dans le traitement des données relatifs au BP (atelier parisien d'urbanisme).

### **De nouvelles formes de négociations à l'œuvre**

Si un certain nombre de points restent à clarifier, il faut souligner l'impact positif du dispositif jusque dans le renforcement des échanges entre élus et associations. En effet, un espace de négociation a été ouvert, permettant à la fois l'écoute des critiques des associations sur la démarche, et leur prise en compte par les élus et les services techniques de la ville de Paris, qui améliore d'année en année le dispositif.

Nous noterons aussi qu'il existe plusieurs cultures associatives corrélées à leur ancienneté : les plus anciennes auront tendance à souhaiter l'émancipation par le collectif, alors que les plus récentes poussent plutôt l'empowerment individuel qui pourrait être l'une des constituantes du BP à terme si la ville accepte de laisser encore plus de place à la participation jusque dans les cadres du dispositif.

Si la Ville de Paris souhaite intégrer les collectifs à une démarche participative, c'est un travail de légitimation qu'il faudra commencer, en redonnant aux associations une place toute particulière, qui leur est entièrement consacrée notamment dans les quartiers populaires: Peut-être une place de médiatrice ?

### **Quelles peuvent être les pistes d'amélioration pour renforcer l'implication des associations?**

- 1) Préciser les notions d'intérêt général et de bien commun
- 2) Construire une place spécifique pour les associations (espace pour faire « campagne », la possibilité de se rendre visible, leur donner un rôle, les accompagner sans trop les cadrer à l'intérieur de celui-ci. (ne pas faire comme avec les associations ambassadrices)
- 3) Créer des instances de négociation adaptées (pas seulement les commissions)
- 4) Création d'un outil diagnostic en ligne, préalable à la construction d'un projet (antérieur à l'idéation). Cet outil diagnostic répondant au standard de la ville sera facilement utilisable par les associations pour mobiliser. Il constituera un espace de parole pour les habitants.
- 5) Multiplier des moments de rencontre et de convivialité
- 6) Prendre plus de temps pour mobiliser les différents partenaires et créer des bulles de temps via le travail des associations pour faire émerger des projets complets sans suivre un calendrier de mandature.

7) Créer un BP de fonctionnement plus adapté au fonctionnement et au projet des associations sur une longue durée

8) Construire la philosophie et le cadre du dispositif de manière « participative ».

Le BP constitue une avancée majeure dans la mise en place d'une démocratie participative locale. De l'une à l'autre, les éditions se sont adaptées aux obstacles rencontrés et des évolutions majeures ont été apportées au dispositif. Nous constatons que le budget participatif a permis dans le même temps un rapprochement ponctuel, partiel, mais réel des différents protagonistes de l'espace public. Un atout majeur, que l'amélioration des modalités d'accompagnement voire de partenariat avec la société civile organisée, ne pourrait qu'amplifier. Affaire à suivre ?

### ***A propos de l'auteure***

*Mathilde RENAULT-TINACCI est chercheuse doctorante en sociologie politique au centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS-CNRS), Université Sorbonne Paris Cité (USPC). Actuellement ingénieure de recherche pour la Mairie de Paris, elle travaille sur l'innovation citoyenne et l'impact démocratique de la société civile organisée. Elle s'intéresse de près à l'open data notamment autour des données associatives et est membre à ce titre du comité d'expert pour le développement d'un outil national de connaissances sur la vie associative porté par le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports français au titre d'un plan d'investissement d'avenir (PIA).*